Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 décembre 2024 à 19h30

Salle du Conseil municipal

Sont présents : Mme A. BATARDON-CHAVAZ, Présidente

Mmes M. BESSAT-MACCHI, G. BISSON, M. BARRAS CAVE,

M. CHERBULIEZ, M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT, C.-F. MATTHEY et F. MAYE, Conseillères municipales

MM. F. BARRO, J.-M. BALDIN, A. BERNEY, C. BUCHWALDER, O. DUC, J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, J. JOUSSON, S. LUISIER, Y. MESOT, Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX, F. SCHOCH,

et C. ZUFFEREY, Conseillers municipaux

Est excusé : M. S. KAPANCI, Conseiller municipal

Y assistent: M. J.-M. MARTIN, Maire et Président

M. C. ROBERT, Vice-président Mme A. TAGLIABUE, Membre

Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale Mme S. CHAPOU, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024.
- 2. Pour une modification du représentant du Centre à la Fondation Les Rasses.
- 3. Communications du bureau du Conseil municipal.
- 4. Communications du Conseil administratif.
- 5. Projet de budget et plan des investissements 2025 (prop. n°24.14) Rapports de la commission des finances, sécurité et administration des 15 octobre, 5 novembre et 3 décembre 2024 Délibérations.
- 6. NON ! au projet démesuré de Swissroc sur les parcelles 172 et 4267 de la commune de Veyrier pétition.
- 7. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Mise en conformité des installations d'éclairage public du chemin des Bois côté chemin des Marais. Pose de tubes et changement des câbles d'alimentation (prop. n°24.17)
 - b) Crédits budgétaires supplémentaires (prop. n°24.18)
 - c) Amortissements complémentaires 2024 (prop. n°24.19)
- 8. Propositions des Conseillers municipaux.
- 9. Questions et divers.

La présidente ouvre la séance.

M. HUTZLI demande l'ajout à l'ordre du jour d'un point concernant le remplacement du représentant du parti Le Centre au Conseil de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées - Les Rasses.

L'ajout à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité — 23 oui.

La présidente demande qu'une minute de silence et de recueillement soit observée, en mémoire de M. Ernest DOMINÉ, beau-père de M. ROBERT, Conseiller administratif.

Une minute de silence est observée.

La présidente prononce le discours suivant : «Suite à l'annulation de la séance précédente, je suis heureuse de vous accueillir pour ce Conseil municipal du 10 décembre 2024 qui marque notre dernière réunion de l'année. Nous ferons en sorte de conclure ce Conseil municipal sur une note positive et conviviale, avec notre traditionnelle soupe et marmite de l'Escalade que nous aurons le plaisir de déguster à l'issue de nos débats. Je vous souhaite une excellente séance».

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024 est approuvé par 22 oui et 1 abstention.

2. Désignation au sein du Conseil de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées – Les Rasses.

M. HUTZLI indique que Mme SOMMER a demandé à quitter la fondation et le groupe Le Centre propose M. Nicolas MARTIN afin de la remplacer.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente indique qu'un courrier de Mme AGUET a été reçu indiquant que depuis 2 ans, la mise en place de la ligne scolaire C5, après le remaniement de la ligne 34, entraîne plusieurs dysfonctionnements : chauffeurs méconnaissant le parcours et causant retards et erreurs de trajet, élèves impactés par ces retards par des sanctions, comme des renvois de classe, absences de bus à certaines heures prévues. Ces problèmes, combinés à l'allongement des trajets pour les anciens usagers de la ligne 34, montrent que la C5 ne répond pas aux besoins réels. Il est demandé à la commune de faire remonter ces informations auprès des partenaires des TPG, afin de plaider pour des solutions durables et efficaces. Un courrier dans ce sens a donc été transmis aux TPG, ainsi qu'à l'OCT. Par ailleurs, elle informe de la réception d'un courrier de M. BRENNER qui stipule, qu'à l'approche des prochaines élections communales, il serait pertinent d'organiser une rencontre entre les habitants de la commune et les futurs candidats. La présidente s'engage à transmettre ce courrier aux présidents de

partis concernés, afin qu'ils décident de l'organisation ou non d'une telle réunion et en coordonnent la mise en place avec l'administration communale. Ensuite, elle mentionne un courrier d'habitants contre le projet Swissroc sur les parcelles 172 et 4267. Ce sujet sera abordé au point 5 de cette séance, puisqu'il fait l'objet d'une pétition. Elle mentionne également deux courriers de l'association des communes genevoises (ACG). L'un concerne le droit d'opposition des Conseillers municipaux et le second concerne l'attribution, par le fond intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 7'000'000 à la Ville de Genève, destinée à la rénovation complète du Centre funéraire Saint-Georges. Le délai d'opposition est fixé au 31 janvier.

M. DUC indique que, suite au courrier de Mme AGUET, les TPG ont fournis une réponse dont il donne lecture : «Les TPG vous remercient de bien vouloir informer les élèves concernés de l'entrée en vigueur, le lundi 16 décembre 2024, du changement d'horaire de la ligne C5 en direction de Chêne-Bourg, Petit Bel-Air. La course au départ de Veyrier-Tournettes, actuellement à 7h23, sera avancée à 7h19, de façon à mieux tenir compte des aléas de la circulation. Il faut donc sensibiliser les élèves pour qu'ils arrivent à leur arrêt de prise en charge 4 minutes plus tôt». Cette information a déjà été communiquée au Conseil administratif.

M. MARTIN indique que cette information a été ajoutée au site internet communal.

4. Communications du Conseil administratif.

M. MARTIN annonce que le jury du Mérite, réuni le 4 décembre dernier, a décidé d'attribuer le Mérite de Veyrier 2024 à deux personnes. Ces distinctions seront remises lors de l'apéritif communal qui aura lieu le jeudi 9 janvier 2025 à 19h00, à la salle Grand-Salève. Mme Chantal ROSCHI, habitante de la commune, reçoit cette distinction à titre communautaire pour ses actions quotidiennes et M. Cyril VOUILLOZ, connu sous le pseudonyme de «Rylsee», enfant de Veyrier et artiste visuel reconnu en Suisse et au niveau international, reçoit cette distinction à titre artistique. Sa deuxième communication concerne la fermeture des services municipaux durant les fêtes de fin d'année. Tous les services de l'administration, bureaux et réception de la mairie seront fermés, du lundi 23 décembre 2024 au mercredi 1er janvier 2025 inclus. L'administration ouvrira à nouveau ses portes le jeudi 2 janvier 2025. La police municipale, atteignable au 022 899 10 13, sera présente les jours ouvrables. En cas d'urgence et en dehors de ces jours, il faudra appeler le 117. Les institutions communales de la Petite Enfance seront fermées durant les vacances scolaires et ouvriront le lundi 6 janvier 2025. Finalement, le bilan de la législature du Conseil administratif sera publié dans le prochain Vivez Veyrier, prévu le 18 décembre 2024, mais les membres du Conseil municipal le recevront en avant-première, le lundi 16 décembre prochain.

M. ROBERT revient sur le postulat «pour un aménagement provisoire de la parcelle 5209» et indique qu'une réponse du Conseil administratif sera transmise aux Conseillers municipaux début 2025, l'administration étant dans l'attente de devis avant de pouvoir se prononcer. Ensuite, Veyrier a obtenu le label Cité de l'énergie, le 26 novembre 2024. Pour obtenir ce label, il faut recevoir 50% des points. La marge de la commune n'est pas grande, car elle n'a obtenu que 55% des points. Néanmoins, c'est

une première étape et d'autres projets sont toujours en cours. Finalement, il signale que les travaux de remplacement des éclairages des trois écoles et du stade de football à Grand-Donzel ont été réalisés et sont restés dans l'enveloppe budgétaire allouée.

Mme TAGLIABUE annonce que le Marché de Noël aura lieu du vendredi 13 décembre jusqu'au dimanche soir 15 décembre prochain, sur l'esplanade de l'ancienne salle communale. Suite au Walking du 7 décembre 2024, elle remercie les services communaux qui ont œuvré à cette occasion, soit la police municipale, les routes et espaces verts, la culture et les manifestations, l'aménagement, constructions et infrastructures, plus particulièrement les concierges, les techniciens, ainsi que les pompiers et les bénévoles. Finalement, le Bal de l'Escalade, organisé le 13 décembre 2024 par l'Amicale des Pompiers de Veyrier, le FC Veyrier Sports et les TSHM, débutera à 19h00 à l'espace Grand-Salève.

- 5. Projet de budget et plan des investissements 2025 (prop. n°24.14) Rapports de la commission des finances, sécurité et administration des 15 octobre, 5 novembre et 3 décembre 2024 Délibérations.
- **M. ZUFFEREY** indique que les Vert'libéraux approuvent le budget 2025 qui est globalement cohérent et satisfaisant. Dans la lignée des précédents budgets, il apporte une stabilité et visibilité dans la gestion financière de la commune, ce qui est appréciable en année électorale et lors d'un changement partiel des élus. Ils remercient les rapporteurs de commissions et l'administration pour leur travail et pour l'ensemble des documents de qualité fournis pour ce budget 2025.
- M. SCHOCH indique que le groupe Veyrier-Ensemble tient, une fois de plus, à souligner l'excellente qualité du travail effectué par le Conseil administratif et par l'administration communale, plus particulièrement par M. GAY et son équipe, dans l'établissement du budget 2025. L'ensemble des éléments mis à disposition et les réponses aux questions, lors des présentations du budget et du plan des investissements 2025 au sein des différentes commissions, ont été clairs et limpides, facilitant grandement leur travail. Ils les en remercient encore chaleureusement. Cette année, le Conseil administratif a dû effectuer l'ensemble de ses réflexions et projections budgétaires en tenant compte du résultat des votations du 24 novembre dernier. Ces dernières proposaient une baisse d'impôts pour l'ensemble des résidents du canton. Cette votation, si elle devait être acceptée - ce qu'elle fût - impliquait une baisse de revenus d'environ CHF 1'700'000 pour la commune de Veyrier. Ils remercient et félicitent l'exécutif d'avoir pu tenir compte de cette baisse lors de l'élaboration du budget. Bien qu'il soit légèrement déficitaire, il ne renonce pas aux prestations en faveur des communiers. Le budget présenté, même si peu amendé, aura été largement discuté et "challengé" lors des commissions et les échanges entre les différents groupes ont eu lieu dans un climat d'écoute et de respect mutuel qui souligne l'excellent travail de présentation effectué par les autorités. En conclusion, ils ont pris connaissance des délibérations de la commission des finances, sécurité et administration et voteront en faveur du budget proposé.
- M. MÜLLER déclare que, maintenant que la votation cantonale sur la baisse d'impôts est passée, le budget 2025 peut enfin être voté. Avec un déficit de moins de

CHF 419'000, et malgré une diminution des recettes de CHF 1'775'000 due à la votation du 24 novembre dernier et une baisse d'un point du centime communal, il est possible d'affirmer que le Conseil administratif a très bien maîtrisé et piloté ce budget. Comme toutes les demandes des différentes commissions ont été acceptées et qu'aucune autre demande n'est apparue, le groupe Le Centre propose de voter ce budget et salue l'excellent travail effectué par l'administration communale.

Mme BESSAT-MACCHI indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s remercie l'administration ainsi que M. GAY pour l'ensemble du travail effectué. Ils accepteront le budget 2025, car les aspects sociaux ont été préservés et améliorés. Cependant, ils remarquent, qu'avec les différentes diminutions des subventions fédérales, la diminution des impôts cantonaux et la diminution du centime additionnel sur Veyrier, il conviendra, lors d'un prochain budget, de réfléchir à une façon de maintenir les prestations pour l'ensemble des communiers et les infrastructures, puisque toutes les rentrées d'argent diminuent.

M. MONNAT indique que le groupe PLR se joint aux autres groupes pour remercier l'administration et le Conseil administratif de la qualité du travail fourni dans l'élaboration d'un budget près de l'équilibre et prenant en compte une baisse des rentrées fiscales liée à la votation sur la LIPP, acceptée par 61% des Genevois et 75% des Veyrites. Le Conseil administratif a fait les choix politiques nécessaires pour anticiper le résultat de la votation, sans réduire les subventions aux sociétés locales, ni les aides aux plus défavorisés. Ceci a été rendu possible par le travail de ces 5 dernières années pour améliorer l'organisation de l'administration communale et de ses services. La gestion prudente des deniers publics a permis de baisser, à l'initiative du PLR, le centime additionnel à partir de cette année, mais également de présenter, année après année, des comptes positifs. Les prochaines années s'annoncent très intéressantes au vu des différents projets et des nombreux investissements planifiés. Les finances de la commune feront face à une nouvelle réalité : celle d'un endettement plus important et d'un service de la dette auguel il faudra être attentif. Néanmoins, le travail effectué par l'exécutif et la gestion très prudente des finances devraient permettre à notre commune d'y faire face. Ce budget 2025 s'inscrit donc dans la digne ligne des précédents et nous pourrons nous donner rendez-vous, à l'automne prochain, pour voter de nouveau, et comme chaque année, des amortissements complémentaires. En 2025 et les années suivantes, ils suivront avec attention l'impact réel de la baisse de la fiscalité cantonale sur les revenus fiscaux de la commune, ainsi que l'effet du service de la dette sur les charges. Sans surprise, ils proposent de suivre le vote unanime de la commission des finances, sécurité et administration et d'accepter le budget 2025.

Les rapports de la commission des finances, sécurité et administration sont acceptés à l'unanimité — 23 oui.

La présidente donne lecture du projet de délibération concernant le budget annuel de fonctionnement 2025.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 23 oui.

La présidente donne lecture du projet de délibération concernant l'échelle des salaires 2025.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 23 oui.

Au nom du Conseil administratif et de l'administration communale, **M. MARTIN** remercie les Conseillers municipaux d'avoir approuvé le budget 2025. Les remarques émises ce soir et lors des diverses commissions ont été dûment notées et le Conseil administratif en tiendra compte pour le prochain budget.

6. NON ! au projet démesuré de Swissroc sur les parcelles 172 et 4267 de la commune de Veyrier – pétition.

M. ROBERT indique, concernant la parcelle 172 se situant entre le chemin de la Salésienne et la Route de Veyrier où est prévu un habitat collectif, que la commune a déjà rendu un préavis favorable sous conditions. En effet, le projet répond aux conditions fixées par le plan directeur communal. La situation est différente pour la parcelle 4267, située le long du chemin du Hameau jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Salésienne. A ce sujet, il a, avec les représentants de l'administration chargés d'étudier ce dossier, reçu une délégation des pétitionnaires et des riverains. Ils ont pu entendre leurs craintes, leurs revendications et leurs attentes concernant ce projet, qui ne répond pas aux conditions du plan directeur communal. Le Conseil administratif a donc demandé des compléments d'information de la part du promoteur et des architectes. Lorsqu'il les recevra, il pourra se prononcer et rendre un préavis, qui pourrait être favorable sous conditions ou défavorable. Il rappelle cependant que les préavis rendus par la commune sont facultatifs et n'ont pas force de loi, contrairement aux préavis rendus par d'autres services de l'État.

Mme GAUTROT déclare que la modification du plan directeur communal place l'ensemble de la zone villas de Veyrier en zone de densification accrue et engendre des nuisances évoquées par ces deux associations de quartier. Chemins saturés et patrimoine architectural défiguré sont une réalité vécue par les habitants de Vessy, de Pinchat, de Rasses-Marais et de la couronne villageoise. Il est temps de mettre un frein aux ardeurs des promoteurs et architectes, pour préserver la qualité de vie de la commune. Les Vert'libéraux soutiennent les pétitionnaires et demandent l'envoi de la pétition au Conseil administratif.

M. JOUSSON indique qu'une fois encore le Conseil municipal est confronté à une pétition concernant la densification en zone 5. Les motifs de ces recours sont souvent les mêmes : des gabarits trop élevés, la problématique de la circulation sur des chemins étroits due à la forte augmentation du nombre de logements et l'esthétique des nouvelles constructions à toit plat, dans un environnement de toitures à deux pans. Les pétitionnaires indiquent un gabarit de R+2, mais il s'agit de R+1 avec un attique qui s'inscrit dans le triangle légal de 35° d'un toit à deux pans. Cette subtilité est importante, car la distance à la limite est calculée en haut du 1er étage, soit à 6 mètres, tandis que la hauteur déterminante d'un R+2 est de 9 mètres. En zone 5, la loi impose une distance à la limite égale à la hauteur moins 1 mètre. Dans le cas présent, la distance minimale est donc de 5 mètres. Les bâtiments incriminés sont bien au-delà de cette cote minimale ; le bâtiment situé au sud s'élève même à 9 mètres. Pour ce qui concerne la circulation engendrée par l'arrivée de nombreux logements et l'entrée du parking depuis le chemin du Hameau, le projet peut tout à fait légalement utiliser ce chemin comme accès à sa parcelle. En effet, ce chemin est une copropriété privée

qui dépend de nombreux propriétaires dont la parcelle 4167. A noter encore que pour un chemin privé la distance de la construction ne se prend pas à la limite de propriété mais à l'axe du chemin et, là aussi, la distance légale est largement respectée. A ce sujet, il encourage vivement les pétitionnaires à prendre contact avec l'association du chemin des Cyclamens confrontée, il y a 2 ans, à la même problématique. Cette association a, via un avocat, rédigé une convention d'usage du chemin, des canalisations, du lieu des poubelles mais également traitant de toutes les problématiques liées au chantier. Une coquette somme étant consignée chez un notaire tant que tout n'était pas terminé. Reste la question de l'esthétique, qui dans le PDCom a été traitée de façon à pouvoir émettre un préavis communal négatif si l'harmonie du lieu n'était pas respectée. C'est sur ce point, malheureusement subjectif, que le groupe Veyrier-Ensemble recommande le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, tout en sachant que le préavis communal a une valeur consultative et non contraignante pour la toute puissante commission d'architecture. Mais ce renvoi pourrait permettre d'engager avec le promoteur une négociation qui pourrait déboucher sur un accord validé par une convention, ce qui ne peut être que positif et ainsi éviter d'importants frais de justice pour les recourants.

Mme DESARDOUIN indique avoir lu les revendications des pétitionnaires et celles-ci lui paraissent justifiées. Elle invite les Conseillers municipaux à se poser des questions sur le projet de construction que Swissroc souhaite réaliser. Certaines raisons de leurs désaveux concernent la sécurité et il faut en tenir compte. De plus, l'envergure des travaux demande un consensus avec la population. Dans ces conditions, il est indéniable que la demande des pétitionnaires doit être minutieusement étudiée par le Conseil administratif. Elle demande donc le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

- M. BALDIN indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s est sensible aux arguments des pétitionnaires. En particulier, l'étroitesse du chemin de la Salésienne que les écoliers à vélo partagent avec les parents qui véhiculent leurs enfants à l'école. Ce problème d'engorgement des voies de circulation et les risques d'accidents qu'il entraîne sont, malheureusement, représentatifs d'une densification qui va plus vite que les infrastructures qui devraient l'accompagner. Ils demandent que les pétitionnaires soient traités de façon juste et équitable. C'est pourquoi, ils entrent en matière et demandent le renvoi de la pétition au Conseil administratif pour examen.
- M. HUTZLI indique que le groupe Le Centre constate que l'un des projets, tel que décrit et porté à notre connaissance, correspond aux critères et aux procédures figurant dans le PDCom de la zone 5. Concernant le deuxième projet, ils peuvent comprendre les inquiétudes des habitants au sujet de la cohérence de l'habitat, de la circulation et de la sécurité. Cependant, ils ne se voient pas désavouer ou revenir sur des critères et des contraintes qui ont été validés en son temps, tous partis confondus. De ce fait, ils proposent de renvoyer la pétition au Conseil administratif, de faire confiance à ce dernier et au service technique de la commune, pour qu'ils fassent respecter le cadre défini dans le PDCom et qu'ils demandent des renseignements complémentaires si nécessaire.
- M. BUCHWALDER déclare que le groupe PLR demande également l'entrée en matière, ainsi qu'un renvoi au Conseil administratif. Le PDCom est un document abstrait qui doit être concrétisé par un projet spécifique. Le critère de l'harmonie est

subtil et subjectif, mais crucial pour la qualité de vie. Il ne s'agit pas de freiner la liberté de chacun de disposer de ses parcelles, mais il est important que cela se fasse de manière ordonnée et sans nuisance.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 23 oui.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité — 23 oui.

M. ROBERT remercie les Conseillers municipaux pour la confiance qu'ils accordent au Conseil administratif. Dans le cadre de sa stratégie de densification, la commune doit prévoir des dérogations à des caractères très subjectifs de l'article 59 LCI, alinéa 4, et notamment, celui de l'harmonie. Il revient sur les propos de Mme GAUTROT concernant la densification accrue et de problèmes avec le PDCom, et rappelle que les termes « densification accrue » utilisés par les autorités cantonales correspond à une densification dérogatoire. Le terme « accrue » n'est pas adéquat pour parler de ce qu'il est possible de faire au niveau de la densification. Toutes les personnes qui ont participé au PDCom et qui l'ont lu attentivement savent que, pour obtenir cette dérogation, la commune a fixé des critères. Il a été question des voiries, des collecteurs et des hauteurs des bâtiments figurant sur les parcelles environnantes. Ce sont ces points que les Conseillers administratifs et les employés de la commune vont étudier, comme ils le font systématiquement lorsqu'un préavis est délivré lors d'un projet de construction.

7. Propositions du Conseil administratif.

- a) Mise en conformité des installations d'éclairage public du chemin des Bois côté chemin des Marais. Pose de tubes et changement des câbles d'alimentation (prop. n°24.17)
- **M. ROBERT** informe que les SIG doivent renforcer leur réseau électrique au chemin des Bois et le rendre plus souple d'utilisation. Dans ce cadre, il est apparu que l'alimentation des 5 candélabres situés sur ce chemin, entre le chemin des Marais et le giratoire du chemin des Rasses et de Bois-Gourmand, ne répondait plus aux exigences de sécurité. Il convient donc de changer l'environnement du câblage, qui est actuellement enfoui dans le sable, pour l'enfermer dans des conduits. Ces travaux de sécurisation seront entrepris en même temps que les travaux conduits par les SIG, diminuant ainsi les coûts pour la commune. Le Conseil administratif demande au Conseil municipal de bien vouloir lui ouvrir un crédit de CHF 135'000.
- **M. BARRO** indique que tous les partis semblent être favorables à un vote immédiat et à donner suite à cette proposition du Conseil administratif, ce qui évitera un passage en commission. Le groupe PLR espère que ce projet sera soutenu, afin de sécuriser ce tronçon.

Mme DESARDOUIN annonce qu'au vu de l'exposé des motifs, le crédit de CHF 135'000 pour la réalisation complète des travaux de modernisation et de mise aux normes de sécurité est indiscutable et a toute son importance. Elle entre en matière et demande le vote immédiat.

M. BERNEY indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance de la proposition du Conseil administratif et du projet de délibération. Ces travaux faisant sens du point de vue écologique et sécuritaire, ils entrent en matière et proposent le vote immédiat.

Mme GAUTROT indique qu'après avoir pris connaissance de cette proposition nécessaire, les Vert'libéraux entrent en matière et soutiennent le vote immédiat.

Mme MAYE déclare que le groupe Le Centre accepte la demande de crédit de CHF 135'000, propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 23 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité — 23 oui.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 23 oui.

b) Crédits budgétaires supplémentaires 2024 (prop. n°24.18)

M. MARTIN rappelle qu'un dépassement sur un crédit est considéré important dès qu'il atteint 5% de la ligne budgétaire. Selon la LAC, il faut faire voter les crédits budgétaires supplémentaires permettant de couvrir le dépassement actuel et les dépenses à venir, d'ici la fin d'année 2024. Certaines de ces demandes proviennent de dépenses supplémentaires non prévisibles lors de l'établissement du budget 2024. D'autres proviennent de modifications de comptabilisation en cours d'année. Il espère que l'exposé des motifs fait ressortir ces situations particulières et est prêt à y apporter des précisions. Néanmoins, il souhaite commenter deux dépassements : le montant de dépassement de CHF 85'000, qui concerne les abonnements CFF et le montant de CHF 23'166 relatif à l'amortissement du patrimoine administratif. Ce dernier concerne un bâtiment aujourd'hui transféré du patrimoine financier au patrimoine administratif. Comme MCH2 oblige la commune à amortir comptablement tous ses bâtiments du patrimoine administratif, Veyrier se doit de réintégrer, dans les comptes 2024, un amortissement de cette parcelle/Bâtiment correspondant à 1/30 de la valeur de CHF 695'000. Pour les abonnements CFF, lors du vote du budget 2024, la comptabilité n'avait pas été adaptée au fonctionnement demandé par les CFF au 1er janvier 2024 pour la comptabilisation des charges et revenus liés au système de réservation. La commune agit via la plateforme des CFF et deux écritures sont maintenant comptabilisées : une écriture de charge correspondant au montant des cartes CFF achetées par la commune et les recettes que les CFF retournent à la commune avec une légère marge bénéficiaire. Comme MCH2 oblige Veyrier à voter les dépassements de charges, ce montant de CHF 85'000 correspond au dépassement. Néanmoins, les recettes sont très légèrement supérieures, ce qui équilibre les comptes. Il demande donc l'acceptation d'un crédit budgétaire de CHF 205'166.

M. MONNAT déclare que le groupe PLR a pris connaissance des différents dépassements budgétaires pour 2024 et salue la transparence que cela permet sur le suivi du budget et des comptes. Concernant l'achat des cartes journalières CFF, ils

auraient apprécié que l'exposé des motifs inclue, en plus de l'augmentation des charges liées aux achats desdites cartes, l'équivalent pour les revenus liés aux ventes. Cela aurait permis une meilleure compréhension de l'impact réel sur les comptes totaux. Ils approuveront cette proposition.

M. ZUFFEREY annonce que les Vert'libéraux sont favorables à ces crédits budgétaires supplémentaires et aux amortissements complémentaires de la proposition n°24.19, car ils apporteront un certain «nettoyage» des comptes et des ressources financières supplémentaires en 2025. De plus, les justifications apportées par le Conseil administratif sont claires et compréhensibles. Concernant les propositions n° 24.18 et 24.19, ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

Au nom du groupe Socialistes-Vert.e.s, **M. MESOT** remercie le Conseil administratif pour ses explications claires concernant le dépassement du budget et demande le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN indique que, puisque l'exposé des motifs est clair et qu'elle a été convaincue par les arguments du Conseil administratif, elle entre en matière et demande le vote immédiat.

- **M.** MÜLLER remarque que les crédits supplémentaires ont été bien explicités dans l'exposé des motifs et que le groupe Le Centre n'entend pas revenir en détail sur ceuxci. Ils proposent l'entrée en matière et le vote immédiat.
- M. GÄMPERLE indique que le groupe Veyrier-Ensemble demande le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 23 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité — 23 oui.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 23 oui.

c) Amortissements complémentaires (prop. n°24.19)

M. MARTIN indique que comme le décrit la proposition que vous avez reçue, le Conseil administratif propose d'amortir, sur l'exercice 2024, une série de crédits d'investissement, en plus de ceux que vous avez déjà validés en septembre 2024. Néanmoins, il y a une différence entre septembre et décembre, car cette délibération remplit la deuxième condition fixée par le règlement d'application de la LAC : les dispositions légales et réglementaires précisent que les amortissements complémentaires doivent figurer dans le budget voté de l'exercice considéré - vous l'avez voté en septembre 2024 - ou faire l'objet d'une délibération spécifique acceptée par le Conseil municipal, avant le 31 décembre de l'exercice considéré. Cette décision provient d'une analyse du suivi budgétaire 2024 qui, au regard des éléments connus à fin septembre 2024, permet d'augmenter comptablement les charges de fonctionnement de ce montant prévu dans l'exposé des motifs. Il s'agit d'un peu plus de CHF 1'000'000. Cette possibilité d'amortissement complémentaire s'explique,

notamment, par des charges en baisse. En effet, les charges d'intérêts des emprunts diminuent, suite à un décalage des emprunts prévus en 2024 sur 2025 et à une augmentation des estimations fiscales à recevoir pour les comptes 2024. Le choix a été fait d'amortir les investissements les plus anciens, en particulier ceux liés aux collecteurs, qui comptent de nombreuses lignes dans les comptes et dont les amortissements s'étendent sur une longue période. Cette initiative vise à améliorer la visibilité des annexes, lors de la clôture des comptes, et à simplifier le suivi administratif des investissements et de leurs amortissements. L'impact sur les comptes budgétés 2025 ne sera que de CHF 50'000 de charges comptables d'amortissement en moins.

M. MÜLLER déclare que l'un des avantages d'une fin de législature est que tous les Conseillers municipaux savent ce qu'est un amortissement complémentaire, extraordinaire ou supplémentaire. Il ne va donc pas en expliquer les mécanismes. Il suffit de dire que cet amortissement complémentaire permettra d'économiser CHF 50'000 par année. Cela est toujours bon à prendre pour la prochaine législature. Le groupe Le Centre propose donc l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. DUC indique que le montant de l'amortissement complémentaire prévu pour 2024 s'élève à près de CHF 2 mios. Cette somme, soyons clairs, ne tombe pas du ciel. Elle provient directement des poches des contribuables, déjà soumis à une pression fiscale que le Conseil administratif aurait pu - et dû - réduire lors de l'établissement du budget 2024. Le groupe PLR a demandé, depuis des années, une baisse du centime additionnel. Une baisse d'un seul centime a enfin été intégrée par le Conseil administratif, lors de l'établissement du budget 2024. Ils demandaient une baisse plus marquée des impôts. Cette demande était non seulement raisonnable, mais parfaitement alignée sur une gestion juste et équilibrée des finances publiques. Pourtant, elle a été ignorée. Aujourd'hui, ils découvrent qu'il y avait la marge pour répondre à cette demande, mais qu'au lieu de cela, la commune a choisi de cumuler des recettes inutiles pour procéder à des amortissements exceptionnels. Cela pose une question fondamentale : pourquoi la commune persiste-t-elle à engranger des excédents sur le dos de ses contribuables ? Une gestion prudente, oui, mais une fiscalité excessive et injustifiée, non. Cette situation démontre clairement que le Conseil administratif a préféré sécuriser son confort budgétaire, plutôt que de redonner à la population le fruit de son travail. Ceci n'est ni acceptable, ni responsable. Ce choix reflète une vision déséquilibrée de la gestion publique : un État qui prélève plus que nécessaire perd de vue sa mission première ; celle de servir les citoyens et non de les ponctionner inutilement. Ils demandent donc un engagement clair pour l'avenir : une révision de la politique fiscale communale et une réduction effective des impôts. Les contribuables n'ont pas à être la variable d'ajustement d'une gestion qui manque de courage politique. Rendez-leur ce qui leur appartient, et redonnez du sens à la notion d'équité fiscale. Cela étant dit, ils entreront en matière sur cet amortissement complémentaire, demanderont le vote immédiat et l'accepteront.

M. GÄMPERLE indique que le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et propose le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN entre en matière et demande le vote immédiat.

Mme BESSAT-MACCHI remarque qu'il semble que M. DUC avait besoin de se défouler, mais elle ne partage pas son avis.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité — 23 oui.

Le vote immédiat est accepté par 22 oui et 1 non.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 23 oui.

M. MARTIN remercie le Conseil municipal pour son vote favorable. Les remarques de M. DUC pourront être reprises, lors d'une prochaine commission des finances, sécurité et administration, puisqu'il en est le président. Cependant, il rappelle qu'il est demandé au Conseil administratif d'avoir une vision sur le long terme concernant les finances de la commune et c'est ce qu'ils essaient de faire.

8. Propositions des Conseillers municipaux.

Il n'y a pas de propositions.

9. Questions et divers.

- M. MÜLLER informe que La Mémoire de Veyrier remercie le Conseil municipal de son soutien indéfectible et lui souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, ainsi qu'une bonne lecture de sa dernière brochure.
- **M. MONNAT** remercie le Bureau du Conseil municipal, sa Présidente, l'administration et le Conseil administratif pour l'excellente organisation du voyage du Conseil municipal, à Turin, qui a permis de créer ou d'approfondir des liens.
- M. LUISIER remarque que l'éclairage de la route de l'Uche, entre le giratoire de la route de Veyrier et du chemin de la Vieille-Ferme, ne fonctionne plus depuis plusieurs semaines. L'éclairage du vestiaire du football du centre sportif de Grand-Donzel ne fonctionne également plus. De plus, une patrouilleuse scolaire a signalé que le passage piétons du chemin de l'Argilière n'est pas éclairé, en effet, il dépend de deux candélabres qui l'entourent et qui diffusent une lumière très faible. Cela a été vérifié et des élèves l'empruntent en fin de journée. Il propose donc qu'un point lumineux soit ajouté, comme cela a été fait à Battelle par Carouge. Cela est d'autant plus important que les travaux des Grands Esserts ont densifié la circulation. Finalement, l'état des terrains de pétanque est désastreux et il pense qu'il faudrait profiter de la saison morte pour effectuer des travaux. Il commente quelques photographies qui démontrent de mauvais état des poutres qui doivent ralentir les boules et protéger les spectateurs. Des travaux ont été effectués à Confignon, pour remplacer les poutres en bois par des tubes de plastique, qui ont l'avantage de ne pas pourrir. Il avait été prévu d'augmenter le nombre de terrains, et bien que cela n'ait pas été fait, il serait tout de même possible d'entretenir les terrains actuels pour améliorer la sécurité.

Concernant l'état des terrains de pétanque, M. ROBERT répond que M. LUISIER avait déjà relevé ces éléments et qu'une proposition pour construire des terrains complémentaires avait été émise, afin de permettre la tenue de tournois plus importants au centre sportif de Grand-Donzel. Il signera la demande d'autorisation en procédure accélérée, cette semaine. Il a été excessivement compliqué de positionner les terrains tout en épargnant les racines des arbres. La construction des nouveaux terrains, prévue pour la belle saison, aura lieu en même temps que les travaux de rénovation des terrains existants. Ils devraient être prêts pour le mois d'avril, sous réserve d'un préavis favorable de l'OCAN et d'une autorisation du canton. Concernant l'éclairage, il ne sait pas si le Service des routes et espaces verts a connaissance de la problématique de la route de l'Uche, mais le mieux est d'en informer immédiatement les services de l'administration plutôt que d'attendre une séance du Conseil municipal. Il en va de même pour les vestiaires du football. Concernant le chemin de l'Argilière, les passages piétons sont soumis à des normes d'éclairage fédérales, auxquelles les communes doivent répondre. Le Conseil administratif demandera une expertise pour mesurer l'intensité lumineuse et effectuer les travaux d'amélioration nécessaires, comme cela a été fait, il y a 2 ans, suite à la demande d'un communier au chemin des Bois.

Mme BISSON indique que deux communiers ont remarqué que l'éclairage du passage piétons de la route de l'Uche et du chemin des Rasses était faible, rendant le passage compliqué pour les élèves qui le traversent. Il faudrait donc vérifier cela. Ensuite, il devrait y avoir des catadioptres sur les bornes du chemin de la Tour-de-Pinchat. Avant que la responsabilité de la commune ne soit engagée dans un accident grave, il faudrait équiper la moitié des bornes qui n'en possèdent pas. En effet, le soir de la tempête, un scooter a pris l'une des bornes de plein fouet.

- **M. PAUTEX** remarque qu'il manque des emplacements de parking à vélo à la salle Grand-Salève. Il est presque plus facile de se garer en voiture que de trouver un espace sécurisé pour les vélos. Les emplacements proches d'Harmony ou de l'école de Grand-Salève ne sont pas compatibles pour tous les vélos. Il demande donc s'il serait possible d'ajouter des arceaux dans ce secteur.
- **M. MARTIN** répond que l'augmentation des places de vélos a été traitée, lors des deux dernières séances du Conseil administratif. De plus, lorsqu'il y aura des séances d'information à la salle Grand-Salève, le préau de l'école sera ouvert pour que les personnes puissent attacher leur vélo aux arceaux qui s'y trouvent. Une information sera transmise à ce sujet.
- **M. MESOT** remarque que des communes romandes se sont alliées pour faire pression sur Berne, afin que les bureaux de Poste restent ouverts dans les communes et il demande s'il est possible que Veyrier rejoigne cette alliance.
- **M. MARTIN** répond que cette alliance concerne les communes romandes dans lesquelles la Poste existe encore. La Poste n'a pas prévu de se retirer de la commune de Veyrier et, concernant Veyrier-Village, la démarche est différente.
- **M. MESOT** annonce que le 10 décembre marque la Journée des Droits de l'Homme et demande donc une minute de silence pour les parlementaires qui défendent la démocratie, parfois au prix de leur vie.

Une minute de silence est observée.

Mme GAUTROT remarque que, depuis quelque temps, les panneaux d'information publique, à l'angle de l'avenue Crevin et du chemin Sur-Rang et celui du chemin de Pinchat, ont été démontés. Elle demande s'ils seront installés à nouveau.

- M. ROBERT répondra ultérieurement.
- M. JOUSSON transmet la demande d'un communier qui s'étonne que le quartier des chemins Ernest-Pisteur, Jules-Edouard-Gottret et de Sous-Balme ne soit pas balayé depuis la tempête du 21 novembre dernier. Dans un passé pas si lointain, le village était l'objet d'un balayage hebdomadaire, tous les vendredis. La semaine dernière, il espérait voir la balayeuse en fin de semaine, mais cela n'a pas été le cas. Cela fait maintenant 19 jours qu'aucun nettoyage de ces rues n'a été exécuté. Comme beaucoup de citoyens, il admire les décorations de Noël mises en place, mais il semble qu'elles ne devraient pas inverser les priorités saisonnières. Quand peut-on escompter un balayage des rues, pour d'évidentes questions de propreté, mais également de sécurité pour nos piétons et cyclistes ?
- **M. ROBERT** indique avoir également reçu cette communication à laquelle le service des Routes et espaces verts a répondu. En effet, il y a eu des vents forts, de la pluie et diverses interventions ont dû être effectuées sur la commune, en plus des installations festives à mettre en place. Le balayage n'a donc pas pu être fait régulièrement, mais les chemins mentionnés ont été balayés lundi matin.

Mme GAUTROT indique ne pas encore avoir reçu de réponse au sujet de sa question sur le montant de dépassement dû au retard de la construction de la nouvelle salle communale. Elle demande donc quel est le montant de ce retard de 4 ans.

M. ROBERT répond que le bilan de la construction de cette salle a été fait il y a quelques mois, lors des commissions des finances, sécurité et administration et des constructions, afin de démontrer que tout avait été inscrit dans l'enveloppe budgétaire allouée.

La présidente clôt la séance avec les mots suivants : «C'est avec cette dernière séance que nous refermons le chapitre 2024 et je tiens à vous remercier pour votre esprit d'équipe qui enrichit notre travail. 2025 s'annonce pleine de défis. N'oublions pas qu'il est essentiel de maintenir ce climat de confiance, pour garantir un travail harmonieux et constructif et pour le bien de notre commune et de ses habitants. Cher public, à vous toutes et tous, je vous adresse, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour une heureuse année 2025 remplie de santé, de sérénité et de succès».

La séance est levée à 20h50.

La secrétaire générale	La secrétaire du Conseil municipal	La présidente du Conseil municipal
Pascale Lipawsky	Maude Bessat-Macchi	Anne Batardon-Chavaz